Document généré le 20 avr. 2024 00:08

Lien social et Politiques

Lien social et Politiques

L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ?

Clément Gérome

Numéro 72, automne 2014

Utopies économiques

URI : https://id.erudit.org/iderudit/1027207ar
DOI : https://doi.org/10.7202/1027207ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Lien social et Politiques

ISSN

1703-9665 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Gérome, C. (2014). L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ? *Lien social et Politiques*, (72), 75–90. https://doi.org/10.7202/1027207ar

Résumé de l'article

L'article entend questionner l'émergence et le développement de la thématique de l'entrepreneuriat social en France en analysant plus particulièrement les activités menées par les membres du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves). Quelles sont les propriétés sociales des « entrepreneurs sociaux » regroupés au sein du Mouves, quelles sont leurs visions du monde ? Quelles tensions leurs discours et leurs pratiques suscitent-ils auprès des représentants du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Dit autrement, cette communication analyse comment la mobilisation de la thématique de l'entrepreneuriat social par les membres du Mouves contribue à renouveler les discours et les pratiques au sein du champ de l'ESS – et plus particulièrement du secteur associatif – dans un contexte de reconfiguration de l'action de l'État social.

Tous droits réservés © Lien social et Politiques, 2014

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

érudit

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

L'entrepreneuriat social en France : un renouvellement des discours et des pratiques au sein du secteur associatif ?

CLÉMENT GÉROME
Doctorant au Laboratoire interdisciplinaire de recherche sur les transformations des pratiques éducatives et des pratiques sociales (LIRTES)
Université Paris Est Créteil (UPEC)

En France, depuis moins d'une décennie, le thème de l'« entrepreneuriat social » fait l'objet d'un nombre croissant d'articles de presse généraliste ou spécialisée dans l'économie et la finance, de publications universitaires et de rapports administratifs. Dirigeants politiques de droite comme de gauche et personnalités de la société civile ne manquent pas de louer les vertus de cette « autre manière d'entreprendre » lors des nombreux colloques qui lui sont consacrés. Dans l'espace de l'enseignement supérieur, des formations à l'« entrepreneuriat social » côtoient désormais celles qui visent à former les futurs cadres dirigeants à l'économie de marché. Cet article souhaite apporter un éclairage sur les raisons d'un tel succès, en prenant comme objet d'analyse l'activité menée par les membres du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves) créé en 2009 à l'initiative de dirigeants d'institutions du champ de l'économie sociale – et notamment d'associations du secteur de l'insertion et de la lutte contre l'exclusion sociale. Dès lors, nous nous proposons de montrer dans quelle mesure la mobilisation de la thématique de l'« entrepreneuriat social » constitue pour ces dirigeants une nouvelle manière de légitimer leur activité professionnelle, en s'appuyant sur des ressources cognitives et argumentatives – l'entreprise, la performance, la rentabilité, la bonne gestion, etc. – en adéquation avec les transformations de l'État social. Dit autrement, il s'agit d'expliquer comment le recours au thème de l'« entrepreneuriat social » permet à ces dirigeants associatifs d'interpréter les évolutions sociohistoriques de leur environnement, au premier rang desquelles figurent la reconfiguration des relations entre associations et pouvoirs publics (Hély, 2009 : 27-34) ainsi

© Lien social et Politiques, nº 72, automne 2014.
Utopies économiques, p. 75 à 90.

que l'implication croissante du secteur privé lucratif dans l'organisation et la conduite des politiques sociales (Bory et Lochard, 2009 : 39-50).

La singularité de la démarche des « entrepreneurs sociaux » réside dans leur volonté de se démarquer des représentations traditionnellement associées au secteur associatif et plus largement au champ de l'économie sociale – l'amateurisme et le manque d'efficacité, notamment économique. Les « entrepreneurs sociaux » s'inscrivent donc à la fois en continuité et en rupture vis-à-vis des représentants du champ de l'économie sociale : en continuité lorsqu'ils affirment que l'« entrepreneuriat social » constitue le remède aux maux du capitalisme et à l'incurie de l'État social ; en rupture lorsqu'ils mettent en doute l'utopie des représentants de l'économie sociale à incarner une alternative au secteur privé lucratif. Nous nous proposons de restreindre notre analyse à ce qui, pour nous, constitue les deux dimensions majeures de l'activité de redéfinition du champ de l'économie sociale menée par les « entrepreneurs sociaux ». La première correspond à la reformulation, sur un registre entrepreneurial, du discours sur l'économie sociale à travers la notion d'« entreprise sociale ». La seconde renvoie à l'importation d'une « dynamique entrepreneuriale » dans le champ associatif et plus particulièrement des politiques sociales.

L'émergence d'un mouvement des « entrepreneurs sociaux »

Nous ne reviendrons pas ici sur l'histoire de l'institutionnalisation des différentes composantes du champ de l'économie sociale, ce sujet ayant fait l'objet d'une abondante littérature[1]. Nous nous contenterons de rappeler que l'économie sociale se structure autour de différentes doctrines et agrège des institutions régies par des statuts juridiques distincts et des modalités de fonctionnement hétérogènes. Les coopératives, les mutuelles, les associations et les fondations qui composent le champ de l'économie sociale se sont progressivement regroupées au sein de fédérations qui défendent leurs intérêts auprès des pouvoirs publics[2]. L'institutionnalisation de l'économie sociale comme catégorie de politique publique résulte des interactions entre ces fédérations et les pouvoirs publics. Depuis 1981, plusieurs secrétariats d'État ou délégations interministérielles lui

1. L'histoire du champ de l'économie sociale a très souvent fait l'objet de récits complaisants, voire hagiographiques, de la part d'universitaires qui accompagnaient souvent leurs analyses de « discours performatifs » (Hély, Moulévrier, 2013 : 39). Pour une « autre sociologie » de l'économie sociale, le lecteur pourra se reporter à l'ouvrage de M. Hély et P. Moulévrier et à la thèse de doctorat de Fanny Darbus (Darbus, 2009).
2. La fédération des mutuelles de France rassemble la majorité des organismes mutualistes français. Les coopératives sont regroupées au sein d'une quinzaine de fédérations nationales, elles-mêmes rassemblées au sein du groupement national de la coopération. De nombreuses fondations sont placées sous l'égide de la Fondation de France. Enfin, une multitude de fédérations regroupe des associations en fonction de leur domaine d'activité.

ont été consacrés[3]. Des organismes spécifiques chargés d'accompagner son développement au niveau local existent depuis une trentaine d'années sur l'ensemble du territoire[4]. L'économie sociale fait également l'objet de mesures par l'appareil statistique d'État. Ainsi, ses représentants et les pouvoirs publics ont-ils pris l'habitude de mettre en avant le fait qu'elle « pèse » près de 10 % des emplois salariés (soit environ de 2 300 000 salariés) et représente 10 % du PIB[5]. Cependant, ces chiffres masquent l'extrême diversité des secteurs d'activités, des types d'emplois et des employeurs qui composent l'économie sociale.

L'émergence de la thématique de l' « entrepreneuriat social » est beaucoup plus récente. En 2006, Hugues Sibille[6] fonde le Collectif pour le développement de l'entrepreneuriat social (Codès)[7] afin de « créer un lieu où se retrouveraient les personnes engagées à entreprendre autrement ». Directeur de l'économie sociale à la Caisse des dépôts entre 2001 et 2006, H. Sibille est alors depuis peu directeur général délégué du crédit coopératif dont la fondation va financer les travaux du collectif. « Lieu de réflexion, de propositions et d'impulsion[8] » consacré l'entrepreneuriat social, le Codès regroupe une vingtaine de membres qui exercent tous leur activité professionnelle au sein d'institutions du champ de l'économie sociale : hauts fonctionnaires chargés de la mise en œuvre des politiques relatives à l'économie sociale, dirigeants de coopératives, d'associations, de structures d'insertion par le travail et d'institutions représentatives du champ de l'économie sociale. En 2007, le Codès entame un travail de consultation auprès d'une centaine de dirigeants de structures de l'économie sociale afin d'élaborer un « livre blanc pour développer l'entrepreneuriat social ». Ce

3. En 1981, une délégation dédiée à l'économie sociale est mise en place auprès du premier ministre Pierre Mauroy. Elle se transformera en secrétariat d'État en 1984 et jusqu'en 1986. Entre 2000 et 2002, un autre secrétariat d'État à l'économie sociale est constitué. Enfin, un ministère délégué à l'économie sociale a été créé en 2012.
4. Les chambres régionales de l'économie sociale (CRES) sont chargées de fédérer, à l'échelon régional, les organisations de l'économie sociale. Leurs ancêtres, les groupements régionaux de la coopération, de la mutualité et des associations (GRCMA) existent depuis le début des années 80.
5. Chiffres disponibles sur le site de l'INSEE à l'adresse suivante : http://www.insee.fr/fr/themes/detail.asp?ref_id=eco-sociale&treg_id=99.
6. Hugues Sibille est une figure centrale du monde de l'économie sociale et solidaire en France. Diplômé de sciences-po Paris, H. Sibille se dit issu du catholicisme social et appartient au PSU de Michel Rocard pour lequel il ne cache pas son admiration. Délégué interministériel à l'économie sociale sous le gouvernement Jospin, H. Sibille occupe la fonction de directeur de l'économie sociale à la Caisse des dépôts entre 2001 et 2006. Il est également président de l'Agence de valorisation des initiatives socio-économiques (AVISE), laquelle participera au financement des travaux du collectif.
7. C'est également en 2006 que la fondation nord-américaine Asokha s'implante en France. Elle a pour objet le soutien financier et l'accompagnement d'« entrepreneurs sociaux ».
8. Sauf indication contraire, les citations entre guillemets sont extraites des documents élaborés par les membres du Codès et du Mouves.

document programmatique va jouer le rôle de feuille de route pour la mise en œuvre d'actions consacrées à l'entrepreneuriat social.

Au début de l'année 2010, plusieurs membres du Codès créent le Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves), association dont le conseil d'administration regroupe une trentaine d'individus. Les membres du Mouves entendent poursuivre les activités du Codès : mener un travail de lobbying auprès des pouvoirs publics afin de faire de l'« entrepreneuriat social » une « priorité de politique publique », de « susciter des vocations à l'entrepreneuriat social » et de favoriser les « nouvelles alliances » entre « entrepreneurs sociaux » et dirigeants des entreprises « classiques ». En trois ans, l'association se dote d'une équipe de six salariés, rassemble plus de quatre cents adhérents et organise un nombre considérable d'événements sur l'ensemble du territoire français[9]. Ses membres publient de nombreux ouvrages sur cette thématique[10] et bénéficient d'une couverture médiatique particulièrement importante[11]. À plusieurs reprises, ils feront l'objet de consultations des pouvoirs publics[12].

Dès leurs premières publications, les « entrepreneurs sociaux » présentent l'« entrepreneuriat social » comme une notion complémentaire à celle d'économie sociale. Il s'agit pour eux de ne pas entrer ouvertement en concurrence avec les institutions représentatives de l'économie sociale dans la revendication du monopole de l'exercice de « l'entreprendre autrement ». Ainsi, économie sociale et « entrepreneuriat social » constituent « deux niveaux distincts et complémentaires d'observation du même phénomène : celui d'une autre façon de penser et de vivre l'entreprise et l'économie ». Alors que l'économie sociale regroupe des institutions en référence à leur statut juridique – ce dernier étant présenté comme le garant de leur projet social et politique – les « entrepreneurs sociaux » mettent au centre de leur doctrine la notion d'« entreprises sociales » afin d'insister sur la dimension entrepreneuriale des institutions qu'ils dirigent. Dans cette perspective, économie sociale et « entrepreneuriat social » correspondent à deux définitions complémentaires d'un même ensemble de pratiques unies par leur objet : « vivre et penser l'entreprise et l'économie » différemment. Toutefois, il convient

9. Au cours de l'année 2013, le Mouves organise ou participe à l'organisation d'une trentaine d'événements consacrés à l'entrepreneuriat social, dont un « Tour des régions de l'entrepreneuriat social ».
10. Comme en témoigne l'annexe bibliographique du second « Livre blanc des entrepreneurs sociaux » qui recense une dizaine d'ouvrages récents publiés par les membres du Mouves.
11. La revue de presse du Mouves consultable sur le site de l'association atteste de l'intérêt des médias pour l'entrepreneuriat social. Nombre d'entre eux (TF1, France Info, France Culture, France Inter, *Le Monde*, *Libération*, *Le Figaro*, *L'Express*, etc.) interviewent les membres du Mouves ou relaient avec bienveillance leurs discours.
12. À titre d'exemple, des membres du Mouves ont été consultés en 2012 par le centre d'analyse stratégique (CAS) à l'occasion de l'élaboration d'une « note sur l'entrepreneuriat social », et plus récemment par le cabinet de Benoît Hamon, ministre de l'économie sociale et solidaire, dans le cadre de l'élaboration de la loi relative à l'économie sociale et solidaire.

de dépasser les précautions d'usage des « entrepreneurs sociaux » à l'égard des institutions représentatives de l'économie sociale. Au-delà des formules incantatoires sur l'« entreprendre autrement », les « entrepreneurs sociaux » mettent en œuvre des stratégies de distinction qui prennent appui sur un ensemble de critiques radicales à l'égard de l'économie sociale.

La révolution « endogène » des entrepreneurs sociaux

L'une des « utopies emblématiques » de l'économie sociale postule que les institutions qui la composent forment « un monde à part incarnant potentiellement une « autre économie » » (Hély et Moulévrier, 2009 : 30), un « ensemble cohérent et homogène fondé sur une doctrine commune » (Idem : 31). Ce sont ces deux croyances que les promoteurs de l'« entrepreneuriat social » remettent substantiellement en cause en insistant sur le manque d'unité et le défaut d'intelligibilité des institutions de l'économie sociale auprès des pouvoirs publics, des milieux économiques « classiques » et des « citoyens ». Connue et comprise de ses seuls initiés, l'économie sociale se condamnerait à l'« émiettement », au « cloisonnement » et *in fine* à demeurer l'économie dominée de l'économie dominante. Cette critique concernant l'incapacité des représentants de l'économie sociale à construire une identité commune et à se constituer en mouvement politique est bien résumée dans la formule employée par H. Sibille et T. Ghezali[13] qui qualifient l'économie sociale de « puissance économique mais [de] nain politique » (Ghezali, Sibille : 49). Les vaines « batailles idéologiques » auxquelles se livrent les représentants des différents courants du champ de l'économie sociale, focalisés sur la défense des intérêts particuliers des institutions qu'ils fédèrent, n'auraient eu pour effet que de reléguer celle-ci dans un relatif anonymat.

Au-delà du cloisonnement du champ de l'économie sociale, c'est la finalité du projet politique revendiquée par ses représentants que les « entrepreneurs sociaux » remettent en cause. L'ambition de constituer une économie alternative, reposant sur l'affirmation des frontières entre économies marchandes et non marchandes[14], lucratives et non lucratives[15], serait aujourd'hui largement désuète. Pire, la critique systématique de l'entreprise capitaliste, figure repoussoir pour une partie des agents du champ de l'économie sociale, conduirait à l'échec programmé de leur projet social et politique. Aux utopies radicales des militants de l'économie sociale, les « entrepreneurs sociaux » opposent la nécessité de « dépasser les

13. Ingénieur de formation, Tarik Ghezali fut en charge du programme de développement de l'« entrepreneuriat social » à l'AVISE, puis délégué général du Mouves de 2010 à 2013.
14. L'économie non marchande désigne la production de biens ou de services qui ne sont pas destinés à la commercialisation ou, le cas échéant, à des prix « qui ne sont pas économiquement significatifs ».
15. La non-lucrativité désigne l'absence de partage individuel des excédents budgétaires et des réserves de l'institution concernée.

antagonismes souvent stériles» afin de faire preuve de «pragmatisme»[16]. Les deux extraits d'entretiens qui suivent relaient efficacement les constantes du discours recueilli auprès des «entrepreneurs sociaux», et notamment l'opposition générationnelle en matière de vision du monde entre jeunes «entrepreneurs sociaux» et «militants autodidactes» (Lazuech : 68) de l'économie sociale :

> Moi, je dis entrepreneuriat social, je ne parle pas d'économie sociale et solidaire. Et comme tous les gens d'école de commerce, nous, ce n'est pas de dire l'économie capitaliste actuelle elle est pourrie, on va créer une autre économie. Ce qui m'amuse c'est de transformer l'économie capitaliste [...]. Entre la génération précédente et celle plus jeune plutôt qualifiée, je trouve que la motivation qu'il y a derrière, c'est le fait d'être utile dans ce que l'on fait et c'est tout. On n'est plus sur un truc un peu soixante-huitard, genre on va complètement changer le monde, ceux que j'appelle, moi, les barbus. [...] Et ce que recherchent la plupart des gens qualifiés, ce n'est pas de repenser le monde et d'être dans une espèce de lutte, ce n'est pas le système capitaliste contre l'autre système [...]. On est une génération qui n'a jamais connu la prospérité comme dans les années 60 et 70, ou on pouvait créer des idéologies complètes. On est une génération très pragmatique. (Homme, 32 ans, cadre dirigeant au sein d'«entreprise sociale»)

> Aujourd'hui, le but de l'économie sociale c'est d'envahir l'économie capitaliste, ce n'est pas de la neutraliser ou de s'isoler. Si on reste qu'entre nous, on n'aura que le reste, l'idée c'est comment on rentre au cœur. (Homme, 37 ans, à la tête d'une fédération de structure d'insertion)

La «révolution endogène[17]» que les «entrepreneurs sociaux» appellent de leurs vœux – dont nous détaillerons plus loin les modalités d'accomplissement – s'inscrit dans une vision du monde ajustée à celle d'étudiants ou de jeunes diplômés des grandes écoles dont l'adhésion morale à l'esprit du capitalisme s'est altérée, en raison de la médiatisation des conséquences sociales et écologiques du capitalisme actionnarial. Se destinant initialement à des postes de cadres supérieurs dans des entreprises du secteur privé lucratif, ces étudiants ou jeunes diplômés ont redéfini leur projet professionnel afin «d'être utiles à la société» et d'exercer un travail «qui a du sens». Pour eux, l'«entrepreneuriat social» constitue un espace professionnel attractif, car il s'appuie sur une critique partielle et consensuelle de l'économie capitaliste à laquelle ils ont été acculturés et dont ils ne remettent pas en cause les fondements. Cette critique se traduit par des formules incantatoires – il s'agit par exemple de «remettre l'économie au service de l'homme» ou de «placer le citoyen au cœur de l'économie» – et manifeste toutes les caractéristiques des «discours sans adversaire» (Juhem, 2001) mobilisés par les organisations humanitaires.

16. Pour H. Sibille et T. Ghezali, «le temps des anathèmes est révolu» ; il s'agit aujourd'hui de construire des «utopies maîtrisées» *(op. cit.* : 29).
17. Une constante du discours recueilli auprès des entrepreneurs sociaux consiste à affirmer que leur action permet de «révolutionner le capitalisme de l'intérieur» en infléchissant les pratiques des agents du secteur privé lucratif.

Elle constitue l'un des fondements du travail de justification morale mené par les membres du Mouves pour faire adhérer ces « jeunes décideurs de demain » à l'« esprit de l'entrepreneuriat social » (Boltanski et Chiapello, 1999)[18]. Les interventions d'entrepreneurs sociaux lors de séminaires organisés au sein des grandes écoles et l'accueil d'étudiant stagiaires dans leurs institutions sont d'autant plus nécessaires que certains « entrepreneurs sociaux » orientent leur stratégie de recrutement des cadres dirigeants prioritairement sur cette population[19].

Il faut souligner la proximité sociale entre les étudiants et jeunes diplômés des grandes écoles et les membres du conseil d'administration du Mouves. Ces derniers peuvent être regroupés en deux catégories. La première, minoritaire, est constituée d'individus de plus de cinquante ans, présents dans le champ de l'économie sociale depuis les années 80 ou 90. Formés dans des écoles de travail social, ils sont devenus cadres puis directeurs d'associations. Cette ascension professionnelle s'est effectuée de manière concomitante au développement des politiques d'insertion professionnelle et sociale. Les institutions qu'ils dirigent occupent une place singulière dans le champ des politiques sociales en raison de leur importance en matière d'effectifs salariés et du nombre d'établissements qu'elles regroupent. La seconde catégorie se compose d'individus de moins de quarante ans dont l'activité professionnelle au sein de l'économie sociale date au plus tôt du début des années 2000. Leur arrivée dans le champ de l'économie sociale succède souvent à un court passage en entreprise « classique ». L'homogénéité sociale des membres de cette seconde catégorie – une vingtaine d'individus, soit les deux tiers du conseil d'administration – est manifeste : tous disposent d'un diplôme universitaire de troisième cycle, onze sont diplômés des grandes écoles, dont dix des écoles de commerce françaises les plus cotées.

DE L'ÉCONOMIE SOCIALE À L' « ENTREPRISE SOCIALE »

Les « entrepreneurs sociaux » s'appuient sur des travaux menés par des universitaires européens[20] afin d'importer et d'adapter le concept d'« entreprise sociale » au contexte français. L'usage de celui-ci a pour objectif de rendre intelligible

18. Nous nous appuyons ici sur le travail de L. Boltanski et E. Chiapello qui définissent l' « esprit du capitalisme » comme un « ensemble de croyances partagées inscrites dans les institutions, engagées dans des actions » qui vise à susciter l'engagement des individus dans le système capitaliste. Dans notre cas, il s'agit d'employer la notion élaborée par les deux auteurs afin de cerner les principes de justification et d'adhésion morale à l'« entrepreneuriat social ».
19. Jean-Marc Borello, directeur général du Groupe SOS et ancien président du Mouves, affiche son ambition d'« attirer les meilleurs », à savoir les jeunes diplômés des grandes écoles, en leur offrant des perspectives d'ascension professionnelle et des niveaux de responsabilité auxquels ils n'auraient pas pu prétendre dans les entreprises privées capitalistes du fait de leur absence ou de leur courte expérience professionnelle.
20. Depuis 1996, le réseau belge Emes regroupe des universitaires européens afin de « construire un corpus européen de connaissances théoriques et empiriques sur l'économie sociale et l'entrepreneuriat social » (http://www.emes.net/index.php ?id=100).

le champ de l'économie sociale en dehors de ses frontières, en substituant une entité unique aux différentes institutions qui le composent. Ainsi, associations, coopératives, fondations et mutuelles deviennent des « entreprises sociales », c'est-à-dire des « entreprises à finalité sociale, sociétale ou environnementale et à lucrativité limitée [qui] cherchent à associer leurs parties prenantes à leur gouvernance ». Cette définition de l'« entreprise sociale » ne repose pas sur un cadre réglementaire ou un statut juridique spécifique – lequel est traditionnellement présenté par les institutions de l'économie sociale comme le fondement de leur identité – mais sur un faisceau de quatre critères auxquels s'agrègent des indicateurs[21]. Ainsi définie, la notion d'« entreprise sociale » agrège et remanie les spécificités statutaires des différents types d'institutions qui composent le champ de l'économie sociale. Le critère de « lucrativité limitée » se substitue au principe associatif de non-lucrativité[22]. L'affirmation du principe « un homme, une voix » par les porte-parole de l'économie sociale, qui est censé garantir le fonctionnement démocratique de leurs institutions, laisse place à la « recherche d'implication d'une ou plusieurs parties prenantes dans la gouvernance » de l'« entreprise sociale ». Cette notion – « à géométrie variable » et à critères « souples » – permet de regrouper sous une même appellation des institutions aussi diverses qu'un centre d'hébergement pour sans-abris dont l'activité est entièrement financée par l'État, une entreprise commercialisant des produits biologiques ou du commerce équitable inscrite sur le marché, une crèche, une entreprise de services à domicile pour personnes âgées dépendantes, etc.

Ce faisant, l'entreprise sociale remplit une double fonction : celle d'effacer les différences et les oppositions entre agents qui segmentent le champ de l'économie sociale, tout en faisant de ce dernier un objet identifiable pour les individus qui n'en font pas partie. L'assimilation de l'économie sociale à un « vivier d'aventures entrepreneuriales participant au redressement économique [du pays] » et le recours de la figure de l'entrepreneur social – dont le charisme, l'inventivité, le dynamisme, la capacité à prendre des risques font écho aux qualités habituellement attribuées à l'entrepreneur capitaliste[23] – témoignent du raisonnement par analogie dont font usage les membres du Mouves pour repenser l'économie sociale. Le recours au champ lexical de l'entreprise constitue ainsi

21. L'« entreprise sociale » doit s'appuyer sur « projet économique ou entrepreneurial » nécessairement « viable et pérenne ». Son activité s'effectue en vue d'une « finalité sociale, sociétale ou environnementale » et doit obéir au principe de « lucrativité limitée » : la rémunération du capital apporté à l'entreprise sociale doit être encadrée, les excédents majoritairement réinvestis dans le projet, et les disparités salariales limitées à une échelle d'un à dix. Enfin, elle adopte une « gouvernance démocratique et participative ».
22. Si les « entrepreneurs sociaux » indiquent que les excédents de l'entreprise sociale doivent être « majoritairement réinvestis dans le projet », dans un souci de « souplesse », ils n'établissent aucune donnée chiffrée susceptible de quantifier leurs propos.
23. Le lecteur trouvera un condensé de ces portraits élogieux d'entrepreneurs sociaux dans le livre de Virginie Seghers et Sylvain Allemand, *L'audace des entrepreneurs sociaux*.

une dimension centrale du travail des « entrepreneurs sociaux » convaincus que l'économie sociale a d'autant plus de chance d'être perçue de manière positive par les agents du champ économique « classique » que ceux-ci sont « naturellement plus sensibles à l'imaginaire de "l'entreprise" et de "l'entrepreneur" ».

La combinaison de ces différents critères positionne l'entreprise sociale à la croisée du secteur privé lucratif et du secteur public. Ainsi, les « entrepreneurs sociaux » affirment que leur activité consiste à conjuguer « la performance et l'efficacité de la sphère économique » [critère n° 1] avec « la satisfaction de besoins sociaux peu ou mal satisfaits » par les pouvoirs publics [critère n° 2]. Ils parviendraient à surmonter l'incompatibilité des objectifs poursuivis par les agents du secteur privé lucratif d'une part, et du secteur public d'autre part. Dans le premier cas, la recherche de la maximisation des intérêts financiers « oublie les hommes », déshumanise l'économie, pour ne s'intéresser qu'à la « rentabilité maximale ». Dans le second cas, la poursuite de l'intérêt général amènerait les agents de l'État social à ne se soucier que d'« action publique » sans se préoccuper « d'efficacité économique ». C'est la synthèse de ces deux logiques à priori antagonistes que prétendent réaliser les entrepreneurs sociaux en empruntant à l'entreprise capitaliste son « efficacité » et sa « performance » pour résoudre des problèmes relevant de l'intérêt général. Ils réactualisent ainsi la prétention des porte-parole de l'économie sociale à « dépasser les conséquences négatives du capitalisme sur la société et la déshumanisation produite par l'organisation bureaucratique de l'État social » [Hély et Moulévrier, op cit : 30]. Comme les représentants de l'économie sociale, les « entrepreneurs sociaux » affirment incarner une « troisième voie », qui emprunterait à l'État et au secteur privé lucratif leurs qualités respectives – la recherche de l'intérêt général et la solidarité pour le premier, l'efficacité et la liberté d'entreprendre pour le second – et permettrait de sortir de « l'antagonisme libéralisme/collectivisme ».

En 2012, le lobbying mené par les membres du Mouves dans le cadre de l'élaboration d'un projet de loi relatif à l'économie sociale et solidaire, visait à promouvoir une « approche inclusive » de l'ESS dont la définition ne reposerait pas sur les statuts juridiques des institutions – fondation, coopérative, association, mutuelle – mais sur un « mode d'entreprendre » caractérisé par les différents critères évoqués plus haut (« lucrativité limitée », « finalité sociale ou environnementale », « recherche d'implication dans la gouvernance »). La reprise de la définition « inclusive » de l'ESS par les membres du cabinet de Benoît Hamon, alors ministre délégué à l'économie sociale chargé de la rédaction du projet de loi, témoigne de l'audience dont bénéficient les entrepreneurs sociaux du Mouves

et du succès de leur action de lobbying[24], laquelle s'est poursuivie par le biais de la rédaction de propositions d'amendements en direction des parlementaires.

RAPPROCHER L'ASSOCIATION DE L'ENTREPRISE

Pour les étudiants en école de commerce, l'entrepreneuriat social constitue une doctrine d'autant plus ajustée à leur perception du monde, à leur habitus (Bourdieu, 1980) – et donc un espace professionnel d'autant plus désirable – qu'il est présenté comme un espace de (ré)conciliation entre l'économie capitaliste et l'économie sociale – cette dernière étant débarrassée de toute intention critique. C'est ce que signifient les expressions employées par les « entrepreneurs sociaux » pour qualifier les nouvelles relations entre les institutions qui composent les deux champs : « enrichissement mutuel », « fertilisation croisée », « nouvelles alliances ». L'adhésion morale et idéologique des agents du champ de l'économie « classique » à l'entrepreneuriat social nécessite de passer sous silence les différences – réelles ou supposées – entre les institutions de l'économie sociale elles-mêmes, mais également entre les institutions de l'économie sociale et celles du secteur privé lucratif. C'est ici une différence centrale entre les discours des représentants de l'économie sociale et ceux de l'entrepreneuriat social. À l'affirmation des frontières entre économie sociale et économie « classique » par les représentants de l'économie sociale, les « entrepreneurs sociaux » opposent la nécessité de « s'imprégner des qualités » de l'entreprise[25].

Le rapprochement entre les institutions du champ de l'économie sociale et celles du secteur privé lucratif est d'autant plus impérieux que les premières accuseraient un retard considérable sur les secondes dans de nombreux domaines : le droit du travail, la gestion des ressources humaines, la gestion budgétaire, etc. Ainsi, le projet stratégique adopté par les membres du Mouves à la fin de l'année 2010 faisait du « développement d'une culture entrepreneuriale dans l'ESS [économie sociale et solidaire] – notamment dans le monde associatif – l'une des missions de l'association. Si le monde associatif fait l'objet de critiques particulières de la part des « entrepreneurs sociaux », c'est d'abord en raison de l'inadaptation des modalités d'exercice du pouvoir au sein de l'association. Celui-ci est confié à une assemblée générale ou à un bureau composé d'administrateurs bénévoles dont l'amateurisme constitue un obstacle à la professionnalisation du secteur :

24. En réaction, des institutions du champ des politiques sociales ont exprimé leur mécontentement et leur inquiétude vis-à-vis d'un projet de loi dont elles soulignent le manque d'ambition et le risque de « dilution des valeurs » de l'ESS qu'il comporte.
25. Les propos de Jean-Guy Henkel, directeur national des Jardins de Cocagne, qui fédèrent 120 chantiers d'insertion, et ancien vice-président du Mouves, sont éloquents : « Il reste à inventer le troisième temps, qui sera celui d'un nouveau *social business* où chacun saura s'imprégner des qualités de l'autre [L'autre étant les grands groupes capitalistes]. Et dont le développement pourra seul répondre aux enjeux sociaux et écologiques de notre temps. », Jean-Guy Henckel, *Dans un Pays de Cocagne*, p. 120.

> La loi de 1901 est désuète aujourd'hui. Cette séparation entre le politique et le technique, la lourdeur du fonctionnement. Le modèle associatif tel qu'il est aujourd'hui est néfaste [...]. L'avenir n'est pas dans l'associatif, c'est les modes d'entreprendre qu'il faut renouveler, ce n'est pas le tissu associatif. (Homme, 36 ans, dirigeant d'une « entreprise sociale »)

> Il serait temps que le secteur associatif, et plus largement le monde de l'économie sociale et solidaire, s'intéresse un peu plus à ses salariés et à la manière dont ils évoluent, vivent, gagnent leur vie. [...] La loi de 1901 n'est plus adaptée à la gestion des grosses structures. Ces quelques principes sacrés me semblent aujourd'hui désuets, entre autres cette primauté absolue d'un conseil d'administration et d'une assemblée générale de bénévoles. Il faut imaginer autre chose. (Extrait de l'ouvrage de J.-M. Borello, *SOS contre toute attente*, Rue de l'échiquier, p. 12*)*

L'autre argument avancé par les « entrepreneurs sociaux » pour justifier la nécessité d'importer les pratiques et les logiques du secteur privé lucratif dans le monde associatif s'appuie sur leur analyse du contexte auquel les associations sont désormais contraintes de s'adapter. Celui-ci se caractérise par une contraction des financements publics et un processus de « chalandisation » (Chauvière, 2007) ou de « marchandisation des activités associatives » (Hély, 2009 : 42). Les dirigeants associatifs doivent prendre acte du fait que les pouvoirs publics – « en souffrance », car endettés – ne sont plus en mesure d'assurer seuls le financement de leurs activités. L'assimilation de l'association à l'« entreprise sociale » permet de tirer les conséquences de cet état de fait sur le plan sémantique :

> Il y a un besoin d'hybridation. On ne peut plus atteindre 100 % de financement sur des modèles sociaux et solidaires. Il faut arriver à avoir une part de ses ressources qui soit issue du marché. Ça, c'est une réalité qui existe et pour laquelle on ne peut rien, c'est comme ça. Parler d'entreprise sociale, ça veut dire qu'il y a une part de ses ressources issues du marché. On ne peut pas faire autrement, donc c'est des notions sur lesquelles il faut être à l'aise. (Femme, 31 ans, cadre dans une institution visant à promouvoir l' « entrepreneuriat social »)

Dès lors, les « entrepreneurs sociaux » se proposent d'accompagner les dirigeants associatifs dans un processus d'acculturation aux logiques et aux pratiques du secteur privé lucratif leur permettant de relever le « défi [de leur] modèle économique ». Ce processus comporte trois dimensions : la mise en place de partenariats avec les entreprises privées lucratives, le développement de la vente de prestations en direction de clients, la mutualisation des fonctions supports « pour faire baisser les coûts, atteindre une taille critique, investir de nouveaux marchés ou appels d'offres ».

Abondamment cité dans la littérature consacrée à l'« entrepreneuriat social » pour son « modèle de réussite », le « Groupe SOS » constitue l'idéal type de l'association ayant mené à bien ce processus d'acculturation. Son fondateur, J.-M. Borello, également président du Mouves jusqu'en juin 2013, appartient à la première catégorie des membres du conseil d'administration de l'association.

Diplômé en 1977, J.-M. Borello exerce quelques années le métier d'éducateur spécialisé auprès d'adolescents en difficulté, puis devient chargé de mission sur des questions de toxicomanie à la mission interministérielle de lutte contre la drogue et la toxicomanie (MILT). Il sera ensuite responsable de la gestion des établissements commerciaux du groupe Régine[26]. J.-M. Borello va s'inspirer de ses expériences professionnelles dans le secteur privé lucratif pour diriger, à partir de 1997, SOS drogue, la première association du Groupe SOS qu'il avait créé en 1984. Bien que la mise en œuvre des politiques sociales françaises repose depuis l'après-guerre sur des structures associatives de taille importante[27], le Groupe SOS surprend par la croissance soudaine de ses effectifs salariés[28] et la rapidité avec laquelle ses dirigeants ont diversifié ses secteurs d'intervention. Pour son fondateur, le « succès » du groupe reposerait sur sa stratégie d'importation de logiques, d'outils et de pratiques caractéristiques des grandes entreprises :

> Nous avons construit ce groupe sur un principe simple. Nous avons imaginé une grande entreprise dont le holding sera une association, en développant des filiales commerciales, immobilières... ayant le même régime fiscal que des entreprises classiques. La différence est qu'il n'y a pas d'actionnaires [...]. Donc, il s'agit d'un dispositif économique classique au service de l'intérêt général. La loi est un peu étroite pour nous, mais nous participons activement à l'élaboration de la nouvelle législation. (Extrait de l'interview de J.-M. Borello au journal *Sud-Ouest* du 3 mars 2013.)

La structuration en « groupe » repose sur la mutualisation d'« activités supports[29] » qui permet de réaliser d'importantes économies d'échelle et d'intégrer de nombreuses associations de taille plus modeste, souvent en difficultés financières. Un groupement d'intérêt économique (GIE) propose aux associations et entreprises du groupe « une offre de prestations spécialisées dans plusieurs domaines clés : gestion comptable, financière et budgétaire, conseil juridique et en développement des ressources humaines, gestion des contentieux de droit social, centralisation des achats, communication et recherche de financements

26. Régine est à l'époque une figure illustre du milieu de la nuit parisienne.
27. À titre d'exemple, la Fondation de l'Armée du Salut emploie plus de 2000 salariés et gère plus de 120 établissements et services d'action sociale dans les secteurs du handicap, de la dépendance, de l'hébergement des sans-abris, de l'enfance et de la jeunesse. La Croix Rouge compte 17 700 salariés dans plus de 550 établissements ; Emmaüs compte plus de 4000 salariés et gère également plusieurs centaines d'établissements.
28. Début 2009, le Groupe SOS comptait 2 700 salariés contre 11000 aujourd'hui. Les trois associations fondatrices du groupe contrôlent les multiples associations et entreprises qui gèrent 330 établissements couvrant tout le spectre des politiques sanitaires et sociales : centres d'hébergement pour sans-abris, crèches, entreprises d'insertion, maisons de retraite, centres d'action éducative et sociale, établissements pour personnes handicapées, hôpital, etc.
29. On entend par « activités supports » l'ensemble des activités qui ne participent pas directement à la réalisation du service et de l'activité pour lesquels les établissements sont expressément mandatés. Il s'agit notamment des fonctions de gestion des ressources humaines, de comptabilité et de communication.

institutionnels, bancaires ou privés ». Cette structuration garantit au Groupe SOS un développement par absorption de structures associatives fragilisées par la mise en œuvre de nouvelles modalités de contractualisation avec les pouvoirs publiques, et notamment le recours aux marchés publics[30]. La structuration en groupe permet également l'obtention de conditions de prêts plus avantageuses auprès des banques – lors d'un entretien, un cadre dirigeant du groupe confiera que celui ci emprunte à un taux inférieur à celui de l'État – et la captation de financements européens – les fonds structurels européens – nécessitant une importante avance de trésorerie.

« Optimiser » la dépense publique

Le « changement culturel » nécessaire au développement de l'« entrepreneuriat social » ne repose pas uniquement sur l'adoption de pratiques importées du secteur privé lucratif par les dirigeants associatifs. Les agents de l'État doivent eux aussi reconfigurer leurs pratiques et passer d'une logique de « subventionneur » à celle « d'investisseur ». À l'État providence, exsangue car dispendieux, il s'agit de substituer un « État stratège », soucieux de « rentabiliser » ses dépenses sociales. À cet égard, le relais des arguments avancés par les tenants de la doxa néolibérale afin de « réinventer l'État » (Bèzes, 2009) selon les principes du *new public management*, éloigne les « entrepreneurs sociaux » des représentants du monde associatif dont les revendications insistent sur le manque de moyens budgétaires mis à leur disposition et l'instrumentalisation dont ils sont les objets par les pouvoirs publics. Pour les « entrepreneurs sociaux », les agents de l'État doivent se livrer à un calcul rationnel leur permettant d'« optimiser » les dépenses sociales en orientant les financements vers des « entreprises sociales rentables ». Dans cette perspective, de l'attribution des fonds publics aux opérateurs des politiques sociales dépend l'efficacité des associations placées en situation de concurrence par la généralisation des appels d'offres. Le précédent mode de relation basé sur le régime de la subvention reconductible est perçu comme vecteur d'immobilisme des pratiques associatives :

> Je trouve cela sain que l'État et les collectivités locales comparent les différents prestataires de services, les différents fournisseurs, et qu'elles prennent les plus efficaces en termes de coût et de qualité de service. Et c'est comme ça qu'on va gagner un peu d'argent et en économiser. Si toutes les collectivités et l'État faisaient plus gaffe, si elles faisaient de vrais appels d'offres, si elles mettaient vraiment leur nez dedans, dans une logique gestionnaire, on gagnerait de l'argent et on rendrait des services de bien meilleure qualité. Je pense qu'il faut en finir avec la subvention. Tu *benchmark* le truc, tu négocies et tu vois ce que

30. La circulaire Fillon du 10 janvier 2010 qui ajuste la législation européenne au plan national favorise le recours par les pouvoirs publics aux marchés publics, dans lesquels les associations deviennent des prestataires de services placées en situation de concurrence.

> ça donne, t'es renouvelé ou t'es viré. Et ce n'est pas parce que t'es l'association du coin qu'il faut que tu te maintiennes dans ta nullité. (Homme, 32 ans, cadre dirigeant au sein d'« entreprise sociale »)

Soucieux de démontrer que l'entrepreneuriat social « active les dépenses sociales en améliorant leur efficacité » et permet la réalisation « de précieuses économies », les « entrepreneurs sociaux » participent à la réalisation d'études pilotées le plus souvent par des institutions publiques ou parapubliques ou par des cabinets de conseil. Ainsi, l'« étude d'impact »[31] de « l'action de dix entrepreneurs sociaux » menée par le cabinet de conseil Mc Kinsey[32] illustre clairement la logique d'activation des dépenses sociales qui caractérise le discours des « entrepreneurs sociaux » en direction des pouvoirs publics. Cette mesure de l'impact repose sur le calcul de la différence entre l'argent public « investi » dans l' « entreprise sociale » et celui collecté dans le cadre de son activité auxquels s'ajoutent les « coûts évités pour la collectivité ». L'une des « entreprises sociales » étudiées est une association gestionnaire de chantiers d'insertion[33]. La différence entre les bénéfices tirés de l'activité de l'association (perception des charges patronales et taxes, allocation chômage évitée) et les subventions versées (contrats aidés d'insertion) permettrait d'« économiser en moyenne 8000 euros par salarié, ce qui représente un R.O.I. [abréviation anglaise de *return on investment*, c'est-à-dire rendement du capital investi] moyen de 60 % ». Au-delà de l'adoption d'anglicismes caractéristiques du langage des affaires, la méthode de calcul utilisée montre la logique d'activation des dépenses sociales sur laquelle repose l'enquête. Il s'agit d'éviter les coûts liés au versement de leurs allocations aux chômeurs (comprises comme des dépenses « passives ») au profit de leur mise au travail sur des emplois précaires par des contrats d'insertion[34]. Sans qu'ils l'affirment explicitement, les auteurs de l'étude mettent en cause la logique assurantielle du système d'indemnisation du chômage.

Il serait faire erreur que de considérer l'« entrepreneuriat social » comme une tendance discursive, un effet de mode sémantique profitant d'une configuration idéologique favorable. Comme les discours de promotion de la « nouvelle

31. Cette étude a été réalisée en partenariat avec la fondation Ashoka et date de mars 2012.
32. McKinsey est l'un des principaux cabinets de conseil à l'échelle mondiale. Ses employés travaillent auprès des directions des grandes firmes et des administrations publiques. McKinsey fait partie des cabinets de conseil qui ont participé à l'élaboration de la révision générale des politiques publiques (RGPP).
33. Les chantiers d'insertion (ACI) ont pour objet la mise en situation de travail de chômeurs dits « en difficulté » afin de permettre leur accès ultérieur à l'emploi.
34. Les contrats signés par les « salariés en insertion » embauchés dans les ACI n'excèdent généralement pas les vingt heures de travail hebdomadaire pour une rémunération au SMIC et une durée comprise entre 6 et 24 mois. Sur la précarisation de la relation salariale par les structures d'insertion, voir notamment l'article de Gérard Mauger : « L'insertion, une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail ».

entreprise », l' « entrepreneuriat social » « s'enracine dans des espaces professionnels concrets (le consulting, le lobbying, le management…), des pratiques (l'édition de livres, l'organisation de colloques, la promotion auprès de l'État de nouveaux dispositifs administratifs…) et s'incarne dans des acteurs sociaux soucieux de se parfaire à des modèles d'accomplissement professionnels » (Boni-Le Goff et Laurens, 2013 : 5). En ce sens, l'activité des « entrepreneurs sociaux » du Mouves contribue autant à qualifier à posteriori les évolutions des politiques sociales qu'à les réorienter d'une manière durable. Le travail de redéfinition de l'économie sociale par les « entrepreneurs sociaux » repose sur la croyance en la capacité de l'entreprise privée lucrative – de ses logiques et de ses outils – à constituer une réponse efficace à la résolution de problématiques sociales. Ce faisant, l'activité des « entrepreneurs sociaux » s'inscrit dans un processus de légitimation sociale visant à renouveler les façades institutionnelles des institutions de l'économie sociale. La récurrence des arguments centrés sur « l'efficacité économique » et « la compétitivité » des « entreprises sociales », le recours à la figure de l'entrepreneur charismatique et la mobilisation de pratiques empruntées au secteur privé capitaliste sont autant d'éléments qui reformulent le projet utopique des militants et représentants de l'économie sociale d'incarner une « autre économie ». En réaction, certains théoriciens du champ de l'ESS mettent en avant l'incompatibilité fondamentale entre le projet historique de transformation sociale qui serait constitutif à l'économie sociale, et celui de l'entrepreneuriat social. Dès lors, l'entrepreneuriat social s'inscrirait « en concurrence avec l'économie sociale »[35]. Alors que l'économie sociale viserait « l'émancipation de tous » en s'appuyant sur « des statuts réduisant le pouvoir du capital » et chercherait « à définir une économie a-capitaliste », l'entrepreneuriat social, lié aux grands groupes et à leurs fondations, constituerait un « mouvement de pensée ancré dans le capitalisme ».

RÉSUMÉ | *ABSTRACT*

L'article entend questionner l'émergence et le développement de la thématique de l'entrepreneuriat social en France en analysant plus particulièrement les activités menées par les membres du Mouvement des entrepreneurs sociaux (Mouves). Quelles sont les propriétés sociales des « entrepreneurs sociaux » regroupés au sein du Mouves, quelles sont leurs visions du monde ? Quelles tensions leurs discours et leurs pratiques suscitent-ils auprès des représentants du secteur de l'économie sociale et solidaire (ESS) ? Dit autrement, cette communication analyse comment la mobilisation de la thématique de l'entrepreneuriat social par les membres du Mouves

35. Cette citation et les suivantes sont extraites d'un article de Jean-François Drapéri mis en ligne le 18 février 2010 sur le site de la *Revue des études coopératives, mutualistes et associatives* (RECMA) et disponible à l'adresse suivante : http://www.recma.org/node/974

contribue à renouveler les discours et les pratiques au sein du champ de l'ESS – et plus particulièrement du secteur associatif – dans un contexte de reconfiguration de l'action de l'État social.

This paper investigates the emergence and development of social entrepreneurship in France by analysing the activities of the members of the Mouvement des Entrepreneurs sociaux (Mouves). What are the social characteristics of the "social entrepreneurs" who belong to Mouves? How do they see the world? What tensions do their discourse and practices create among representatives of the social economy in France? In other words, the paper examines how the way that Mouves members deal with social entrepreneurship issues helps renew discourse and practices within the social economy, and especially among associations, in a context of reconfiguring the action of the social state.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

BEZES, Philippe. 2009. *Réinventer l'État. Les réformes de l'administration française (1962-2008)*. Paris, PUF, collection Le lien social.

BOLTANSKI, Luc et CHIAPELLO, Eve. 1999. *Le nouvel esprit du capitalisme*. Paris, Gallimard.

BONY-LE GOFF, Isabel et Sylvain LAURENS. 2013. «Les entrepreneurs de la "nouvelle entreprise" : Acteurs, pratiques et dispositifs d'une écriture institutionnelle», Introduction, *Sociétés contemporaines*, 89 : 5-16.

BORY, Anne et Yves LOCHARD. 2009. «La responsabilité sociale des entreprises : un cheval de bataille politique ?», *Sociologies pratiques*, 1 : 39-50.

BOURDIEU, Pierre. 1980. *Le sens pratique*. Paris, Les Éditions de Minuit, collection Le sens commun.

CHAUVIERE, Michel. 2007. «Trop de gestion tue le social». Essaie sur une discrète chalandisation. Paris, La Découverte, collection Alternatives sociales.

DARBUS, Fanny. 2009. *Pratique et praticiens de l'économie sociale et solidaire (2000-2007). Contribution à la sociologie des croyances économiques*. Paris, EHESS.

GHEZALI, Tariq et Hugues SIBILLE. 2010. *Démocratiser l'économie. Le marché à l'épreuve des citoyens*. Paris, Grasset.

HELY, Matthieu. 2009. *Les métamorphoses du monde associatif*. Paris, PUF, collection Le lien social.

HELY, Matthieu et Pascale MOULEVRIER. 2013. *L'économie sociale et solidaire : de l'utopie aux pratiques*. Paris, La dispute, collection Travail et salariat.

HENCKEL, Jean-Guy. 2009. *Dans un pays de cocagne*. Paris, Rue de l'échiquier.

JUHEM, Phillippe. 2001. «La légitimation de la cause humanitaire : un discours sans adversaires», *Mots*, 65 : 9-27.

LAZUECH, Gilles. 2009. «Les cadres de l'économie sociale et solidaire : un nouvel entreprenariat ?», *Formation emploi*, 95 : 59-74.

MAUGER, Gérard. 2001. «Les politiques d'insertion. Une contribution paradoxale à la déstabilisation du marché du travail», *Actes de la recherche en sciences sociales*, 136-137 : 5-14.

SEGHERS, Virginie et ALLEMAND, Sylvain. 2007. *L'audace des entrepreneurs sociaux*. Paris, Autrement.